

# **MAIRIE DE FRESSINES**

## **PROCES VERBAL**

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MARDI 19 AVRIL 2011**

Le 19 avril 2011 à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 23 mars 2011.

Présents : Mmes BROCHARD, LEDOUX, MOREAU, PIOT, MM.CHAIGNEAU, DECOU, DUPEU, FOUCHE, FOURNIER, JOLLY, NIVAU, ROUSSEAUX.

Excusées : Mme HERAULT (pouvoir à Mme MOREAU), Mme LEGEREAU.

Secrétaire : Mme PIOT Marylène

En présence des membres extérieurs du C.C.A.S. : Mmes BALOTHE, SUIRE, MM. BRUNET, GAILLARD

#### **C.C.A.S.**

Monsieur le maire demande un tour de table afin que les élus et les membres du C.C.A.S. se présentent puisqu'il y a une nouvelle venue, Mme Balothe Paulette.

#### **1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION CCAS 2010**

Monsieur le maire fait état du compte de gestion du C.C.A.S. établi par Mme Dupérat, trésorière municipale. Les chiffres sont en tous points identiques aux chiffres de la comptabilité communale.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des membres du C.C.A.S.

Il passe ensuite la parole à M.Brunet.

#### **2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2010**

Monsieur Brunet rappelle les chiffres du compte administratif 2010. Ceux-ci présentent un résultat de clôture positif de 1372.18 €. Il fait ensuite passer au vote. Le compte administratif est voté à l'unanimité.

#### **3 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF CCAS 2011**

Le projet de budget primitif, étudié en commission sociale, est présenté. Les recettes font état du solde positif 2010 précédemment voté de 1 372.18 € et de différents dons pour un montant de 370.82 €. Les recettes sont ventilées entre une subvention de 50 € au Fonds de Solidarité Logement, une participation au CIAS de 150 € et une prévision pour secours particuliers de 1 543 €. Le budget s'équilibre donc à 1 743 €.

M. le Président fait passer au vote. Le budget est voté à l'unanimité.

Monsieur le maire propose aux membres extérieurs de rester pour la suite de la réunion même si elle ne concerne plus le C.C.A.S. mais ils préfèrent quitter la séance.

## **COMMUNE**

Il n'y a aucune remarque sur le dernier compte rendu, M. le maire demande aux conseillers de signer le registre.

### **1 – BUDGET COMMUNAL 2011**

Le budget a déjà été travaillé lors d'une précédente réunion. Certaines modifications sont proposées :

Article 6065 : 1 200 € suite à une demande pour des livres d'école. Dans un premier temps, la somme est inscrite à cet article mais elle sera utilisée pour une décision modificative (DM) et reversée sous forme de subvention lorsque le montant exact sera connu.

Un ajustement sera nécessaire en cours d'année pour le carburant et le combustible.

Certains chiffres de dotations sont maintenant officiels et inscrits en recettes.

Article 61522 : + 2 000 € pour entretien de bâtiments.

Article 21318 récupération de 31 000 € sur les restes à réaliser du cabinet médical. Les travaux extérieurs de l'entreprise M'RY sont couverts.

Les dépenses d'investissement pour 2011 sont donc les travaux de voirie rue du Pigeonnier, les travaux de la future mairie et la décision de rembourser par anticipation l'emprunt de 30 000 € (cabinet médical en 2010). Une prévision de 600 € est faite à l'article 66111 pour couvrir les intérêts de ce remboursement.

Avant de poursuivre par la fiscalité, M. le maire souhaite revenir sur les tarifs du SAM (Syndicat d'Assainissement du Mellois) ayant voté son budget dernièrement.

Il a souhaité faire une analyse avec un emprunt de 750 000 € pour la construction de la future station d'épuration. Ce montant ne déduit pas les subventions envisagées puisqu'il est impossible de les inscrire sur un budget tant qu'aucun document officiel n'ait été fourni.

Dans ce cas précis, le budget assainissement, s'il était resté communal, serait équilibré par une redevance de 1.82 €/m<sup>3</sup> avec une part fixe de 60 € soit 242 € pour 100 m<sup>3</sup> assainis (avec télésurveillance).

Rappel des tarifs SAM : Part fixe 41 €, de 80 à 249 m<sup>3</sup> : 1.90 €/m<sup>3</sup>

M.Nivau estime que les subventions seront certainement à hauteur de 50 %. Il rappelle qu'elles ne peuvent être inscrites sur le budget du SAM.

Mme Moreau pense qu'il n'est pas logique de faire le calcul tel que présenté puisque les travaux bénéficieront obligatoirement de subventions, donc un besoin moindre de financement.

Une fois les subventions obtenues, le tarif diminuera-t-il pour autant ?

### **2- LA FISCALITE ET VOTE DU BUDGET**

Les bases de calcul sur lesquelles sont appliqués les taux d'imposition ont fortement augmenté. De plus, à compter de 2011, le taux de la taxe d'habitation englobe une partie du taux du Département. En contrepartie, pendant cinq ans, la commune devra reverser la somme de 80 794 € au titre de la GIR (Garantie Individuelle de Ressources). Il s'agit de la différence calculée entre les ressources fiscales 2010 et 2011 suite à la réforme de la taxe professionnelle. Aucune commune ne sera gagnante ou perdante suite à cette réforme.

M. le maire et les membres du bureau proposent d'augmenter uniformément le taux des quatre taxes de 2% ce qui augmenterait le montant des contributions directes de 7 359 €. La politique de la commune étant d'augmenter régulièrement tous les ans plutôt que de voter une grosse augmentation lors de projets particuliers.

Le bureau propose aussi de contracter un emprunt de 120 000 € pour les travaux de voirie rue du Pigeonnier.

Avec un taux à 5% et suivant le choix de la durée de l'emprunt, une simulation porte les annuités à : 10 ans, 15 540 €      12 ans, 13 536 €      15ans, 11 556 €

La première annuité ne sera prélevée qu'en 2012, date d'une dernière échéance d'un emprunt voirie de 1997 d'un montant de 4 690 €.

L'augmentation de la fiscalité permettrait de compenser une partie de cet emprunt et aussi de prévoir l'achat du mobilier nécessaire à la future mairie.

Une consultation des organismes prêteurs sera lancée prochainement.

M.Niveau demande le vote. L'augmentation de 2 % des taux est votée à l'unanimité.

Les taux deviennent les suivants :

Taxe habitation 23.39 % Taxe foncière (propriété bâtie) 18.29 %

Taxe foncière (propriété non bâtie) 75.87 %

CFE (Cotisation foncière des entreprises) 21.65 %

La recette supplémentaire de 7 539 € sera ventilée à l'article 2184 mobilier (2 500 €) article 21311 travaux future mairie (2 500 €) et 2 539 € en dépenses imprévues.

Le budget s'équilibre ainsi à 916 956 € en section de fonctionnement et à 560 883 € en section d'investissement.

Le budget est voté à l'unanimité.

### **3- LE PERSONNEL / AUGMENTATION DES HORAIRES DE TRAVAIL**

Le Comité technique Paritaire a émis un avis favorable à la demande d'augmentation des temps de travail hebdomadaires de certains agents (cf. Conseil du 8 février 2011).

Les changements demandés interviendront donc à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011.

Il s'agit de Mme Savarit Sylvie 28h30mn, Mme Magrino Marie-Line 20h02 mn, Mme Girault Sylvie 18h35mn.

### **4 – LE COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

#### Information :

- Fressines Infos, distribué au plus tard samedi 23 avril,

Une discussion a lieu au sujet du chiffre 1.60 € concernant la redevance assainissement. Tous les élus ne sont pas du même avis d'inscrire ou non ce chiffre sans mettre la comparaison avec la simulation faite si le service était resté en régie municipale. M.Fouché va modifier l'article.

- Invitation à la réunion regroupant toutes les associations de Fressines, le jeudi 21 avril à 20h30 à la salle des fêtes,

- 1<sup>er</sup> mai, course et marche avec l'association Sport Attitude. Les élus disponibles seront les bienvenus à partir de 8h30 sur site. L'ensemble des élus est invité à la remise des trophées et au petit repas qui suivra. M. Jolly ne voudrait pas que la distribution des prospectus de la course, en dehors de la distribution du Fressines Infos fasse un précédent. Ce n'est pas le rôle de la commune. M.Fouché explique que cela reste exceptionnel, le Fressines Infos n'était pas prêt assez tôt pour une distribution simultanée,

- Invitation au bureau communautaire le 26 avril à 18h à la salle des fêtes de Fressines,

- Invitation pour les membres du C.C.A.S. à la commission sociale de la Communauté de Communes le 3 mai à 18h, salle des fêtes,

- Cérémonie du 8 mai, même programme que l'an passé,

- Le 28 mai n'est plus retenu pour l'inauguration du cabinet médical, affaire à suivre.

#### Voirie/bâtiments

- Les travaux rue du Pigeonnier ont débuté pour une durée prévisionnelle de 3 mois,

- Les buts pour le football sont arrivés. Ils seront installés prochainement,

- La Venelle de la Panification est trop souvent utilisée par des deux roues dans des conditions excessives. M. le maire va prendre un arrêté interdisant la circulation des véhicules à moteur dans le passage piétonnier,

- Future mairie, le placo plâtre sera prochainement posé,

Monsieur Chaigneau fait savoir qu'un devis a été demandé à M.Gaulué habitant Fressines travaillant pour NEOLUX pour un appareillage faible consommation. Le devis est très élevé. Les élus ne donneront pas suite.

- L'alarme évacuation n'étant pas bien entendue, il sera fait l'acquisition de répartiteurs à installer dans chaque classe afin de garantir l'évacuation en cas d'incendie.

Ecole :

- Dernier Conseil d'école du 4 avril :

La demande de déplacement de l'évier dans la classe de Mme Barraud n'est pas acceptée cette année, cela entraîne trop de travaux et de frais sur 2011.

L'achat du vidéo projecteur est en cours. M.le maire fait savoir qu'il sera mis à disposition des enseignants avec une convention d'utilisation entre l'école et la commune.

Suite à un problème de surveillance de la cour (endroits non visibles depuis la cour tels que descente derrière la garderie ...), des bandes rouges à ne pas franchir seront peintes au sol et un règlement de la garderie sera étudié. Une note de service sera distribuée aux agents à la rentrée de mai.

Mme David demande la pose d'un film protecteur sur les vitres de sa classe. Ce film filtrant les rayons du soleil à 79 % peut faire descendre la température intérieure de quelques degrés. Le Conseil est d'accord avec cette demande et souhaite que le film soit installé prochainement. Coût : 45.50 € le m<sup>2</sup>.

Les parents d'élèves ont insisté sur le problème de sécurité du parking de l'école. Mme Moreau a donc organisé, à la suite de ce Conseil d'Ecole, une réunion avec les parents d'élèves, les Commissions communales école, sécurité et voirie le 18 avril. Quelques propositions ont été formulées. M. Simonneau, parent d'élèves, a proposé l'ouverture de la grille rue de la Fontaine, pour déposer uniquement les enfants du primaire le matin. Cela permettrait de désengorger le parking le matin. Cette proposition paraît intéressante. IL suffirait que la grille soit ouverte de 8h20 à 8h30 par exemple, heure à laquelle le parking est saturé. L'accord des enseignants sera demandé. Une rencontre a aussi eu lieu avec M.David Milcent et l'association AFIPAR qui propose la mise en place de « carapate » ou « pédibus » sur des trajets bien définis. Une réunion publique aura lieu avec la remise d'un questionnaire aux parents.

Une autre idée a été proposée : sécuriser le parking par un cheminement piétonnier sur la partie enherbée. La commission voirie y travaillera. M.Rousseaux trouve que c'est une bonne idée, face aux 4 X 4 qui se garent. L'APE va mettre en place un questionnaire envoyé aux parents pour savoir, entre autres choses, pourquoi les parents n'utilisent pas le transport scolaire. M. le maire estime que ce questionnaire n'est pas de la compétence de l'APE mais plutôt celle du Conseil d'Ecole.

- l'ouverture d'une huitième classe a été confirmée ce jour en mairie par un courrier de l'Inspection académique. Cette classe sera celle située sous le préau. Il est prévu 193 enfants à la prochaine rentrée.

Commission sécurité

La commission a travaillé sur deux conventions : Location de la salle des fêtes et des tivolis.

La commission souhaite que les associations signent aussi la convention de location de la salle et des tivolis à chaque utilisation.

Le nombre de participants doit être inférieur à 253 personnes, c'est ce qui est mentionné sur le rapport de sécurité.

M. Fouché : « Cela pose un réel problème, si on considère uniquement 253 personnes, la salle des fêtes ne peut plus être louée aux associations, par exemple pour la fête de l'école ou autres manifestations.

M.Rousseaux : C'est une obligation de mettre le nombre de participants sur la convention ».

Après un large débat, M. Rousseaux propose de se renseigner car il est question de personnes assises seulement. Il est peut-être possible de mentionner le nombre autorisé de personnes restant debout.

Il est ensuite question de la pose d'un défibrillateur. Là aussi, les avis sont partagés entre le fait de le mettre à disposition des utilisateurs de la salle des fêtes par les secrétaires au moment de l'état des lieux ou de le laisser à la libre disposition de tous (associations, utilisateurs du plateau multi activité ...). Une discussion aura lieu ultérieurement pour son emplacement, après avoir pris contact auprès de communes environnantes.

Concernant la convention de location des tivolis, l'école devra aussi la signer. La caution ne sera pas demandée aux associations.

## **5 – QUESTIONS DIVERSES**

- Samedi 14 mai prochain, invitation à l'Assemblée Générale de l'Association des Maires des Deux-Sèvres, à 9h15 à Pamproux. Les personnes qui veulent s'inscrire doivent contacter la mairie.
- Vendredi 13 mai, invitation de l'école Pierre Moinot au vernissage de l'exposition « Paroles de papiers ».
- Mme Madeux a déposé en mairie une pétition contre la fermeture du SAVAD de Chizé, fermeture envisagée du service d'auxiliaires de vie à domicile. M. le maire fait savoir qu'il ne souhaite pas signer cette pétition qui va à l'encontre de la décision prise dernièrement par le Conseil Général.
- Il a été question de l'entretien de l'éclairage public lors du dernier Conseil.  
Le coût en 2008 .... 2 074 €, en 2009 .... 372 € et facture 2010 .... 472 €.

Bibliothèque :

- Mme Piot Marylène fait part de l'action de Mme Pujault qui a rencontré chaque responsable de bibliothèque du canton pour lister les attentes et les difficultés de chacun, dans le but de prévoir des activités communes (animations, gestion de l'informatique ...). Par la suite, une réunion aura lieu au niveau cantonal.
- L'animation de Pâques a regroupé une vingtaine d'enfants.
- Affaire à suivre concernant le don d'un ordinateur par le Conseil Général.

D'un point de vue personnel, Mme Piot demande ce que va faire le Syndicat des eaux concernant une canalisation sur un terrain privé vers un emplacement public, commune de Ste Néomaye ? Il lui est répondu que le Syndicat annule le plus possible les emprises sur terrains privés.

Mme Brochard annonce qu'une coupure d'électricité a eu lieu ce jour à la Rémondrière. Dans ce cas, la mairie et chaque particulier sont tenus informés.

M. Chaigneau propose que le plan de continuité d'activité soit remis à jour suite à la démission de M. Terrasson.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h15.

Conseil municipal du 19 avril 2011

NOM Prénom	Signature	Pouvoir	Excusé	Absent
NIVAU Christian				
FOUCHE Patrice				
MOREAU Patricia				
FOURNIER Claude				
CHAIGNEAU Michel				
BROCHARD Marie-Noëlle				
DECOU Christophe				
DUPEU Laurent				
HERAULT Laurence		Excusée, 1 pouvoir à Mme Moreau		
JOLLY Jean-Yves				
LEDOUX Nadine				
LEGEREAU Véronique		Excusée		
PIOT Marylène				
ROUSSEAUX Patrick				